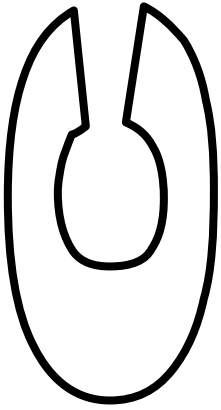
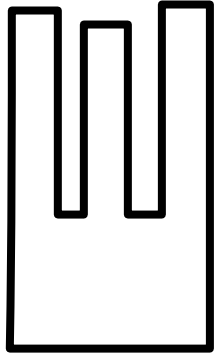


La CFTC demande au Président la reprise des négociations GPEC



Rupture des négociations

Après plusieurs mois de rencontre, France Télécom a pris la décision de suspendre les négociations concernant la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences). La CFTC, syndicat de construction sociale, **s'est investie** dans cette négociation **pour apporter des garanties aux salariés** qui trop souvent subissent les décisions unilatérales du management. **Le dense projet de 80 pages proposé par France télécom est illisible** et a tendance à reporter sur le salarié les responsabilités de l'entreprise en matière d'emploi et de formation. Quant au volet indemnitaire, héritier de la note 46, il **reste très en-dessous d'une indemnisation simplement correcte** de la mobilité.

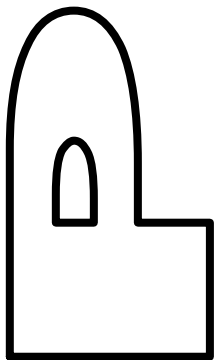


Pour une véritable GPEC au service de l'emploi

Pour la CFTC, la GPEC ne doit pas être un outil pour justifier une politique de réduction permanente des effectifs. A l'origine, le but de la GPEC était d'anticiper les changements économiques pour maintenir l'emploi au sein des territoires et non prôner le dogme de la mobilité pour la mobilité. La mobilité géographique ne peut être que la conséquence des difficultés économiques et non un mode permanent du management de l'entreprise visant à la perte des repères communs.

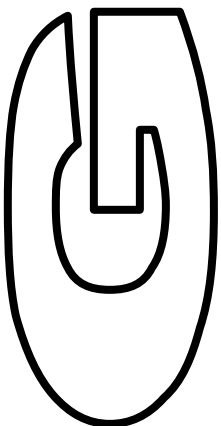
La CFTC a écrit au Président Didier Lombard pour lui demander de rouvrir les négociations sur :

- l'emploi et les rémunérations,
- les mesures d'accompagnement des mobilités choisies ou subies, tant sur un plan financier que sur un plan qualitatif de développement des compétences,
- les conditions d'emploi des seniors,
- l'aménagement des fins de carrière.



Quelques revendications CFTC fortes

- * Une organisation et une gestion du temps de travail qui préservent les temps de vie personnelle et la qualité de vie au travail.
- * Le remboursement permanent de tous les coûts induits par une mobilité géographique, y compris pour les frais engagés relatifs aux contraintes familiales.
- * La pérennisation des petits sites avec un réel aménagement du territoire.
- * La mise en œuvre de toutes les mesures de travail à distance, permettant d'éviter les mobilités imposées au personnel.
- * La négociation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE).



CFTC Postes / Télécoms
12, villa d'Este 75013 PARIS
Tel : 01 53 94 77 20
Fax : 01 53 94 77 21
www.cftc-postelecom.org

France Télécom/Orange
Octobre 2008
TMT08-020

CFTC

vous défendre comme Personne